



**GRENOBLE
BASTILLE**

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « Restaurant du Téléférique » à Grenoble

Identification de l'administration :

Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille, Quai Stéphane-Jay, 38000 Grenoble.

Renseignements par téléphone au **04 76 44 89 69**, par courriel MCOD-restaurant@bastille-grenoble.com

Objet du contrat : autorisation d'occuper le domaine public, avec droits exclusifs, en vue de l'exploitation du « Restaurant du Téléférique », propriété de la Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille, sur le site sommital de la Bastille à Grenoble.

Cadre légale de la consultation :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-1-1- et suivants du Code général de la Propriété des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Caractéristiques principales :

- Appel à proposition pour une activité de restauration avec des particularités liées au site touristique de la Bastille (heures d'ouverture, prestations, le projet d'aménagement et d'investissement à prévoir, ...)
- Les conditions d'utilisation du domaine public sont précisées dans la note d'intention
- En application de l'article L 1224-1 du code du travail et 12.1 de la Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants, reprise des salariés actuels représentant un total de 17 équivalents temps pleins.
- Les conditions du versement de la redevance à verser à la Régie du Téléphérique seront fixées par délibération du conseil d'administration de la Régie,
- Le versement d'une commission de 12% à l'actuel concessionnaire pour les contrats déjà engagés par ses soins pour l'année 2019.

Durée de l'exploitation :

Date de début d'exploitation : le 16 janvier 2019

Durée d'autorisation d'exploitation : du 16 janvier 2019 au 2 janvier 2024

Justifications à produire :

- Références professionnelles (exploitant ou salarié),
- Moyens de mise en œuvre (financier, personnels, matériels divers),
- Justifications fiscales (imprimé n° 3666 à retirer à la Direction des Impôts et à compléter auprès de la Trésorerie Générale de l'Isère),

- Justifications sociales (ASSEDIC, URSSAF, ...),
- Déclaration de candidature avec une proposition d'exploitation cohérente avec la note d'intention.

Critères d'appréciation des offres : Un dossier précisant les motivations sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'activité devra être soumise à la Régie. Seront pris en compte pour le jugement des offres :

- Le projet de montage financier et juridique du candidat : expérience professionnelle dans la restauration, programme d'investissement et d'aménagement, budget prévisionnel, capital de la structure et montant proposé pour la redevance, 40%
- Organisation générale proposée ; gestion du personnel, horaires d'ouvertures durant l'année, organisation interne, la connaissance du site, 20%
- L'offre de restauration appropriée aux divers publics de la Bastille, la grille tarifaire, utilisation de produits achetés en circuits courts et/ou bio, 30%
- Le projet de développement commercial ; plan de marketing, communication... 10%

Lieu de retrait du dossier de consultation (note d'intention): L'avis d'attribution de la convention d'occupation du domaine public sera publié sur le site internet de la régie du téléphérique : www.bastille-grenoble.com ainsi que sur les affiches de Grenoble : www.legaffiches.fr

Pour toute demande : MCOD-restaurant@bastille-grenoble.com

Lieu et date limite de remise des offres : les offres devront être adressées sous pli recommandé avec accusé de réception ou remises directement contre récépissé avant le vendredi 30 novembre 2018 à 12h, à Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille, 6 rue Hector Berlioz à Grenoble (38000) ou directement sur le site internet des Affiches.

Les plis porteront obligatoirement la mention « Appel de candidature pour la concession du Restaurant du Téléphérique ». La commission de sélection se réunira pour une première sélection des candidats. Ceux-ci pourront être auditionnés ultérieurement par la commission.

Recours Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun
BP 1135 38022 Grenoble Cedex
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis de la consultation : le vendredi 9 novembre 2018 (publication)